

établissement qui l'adressera au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (DRIC, bureau B2, 75357 Paris SP07) dans les délais prévus (**avant le 30 avril 2004**). Une première sélection des dossiers est effectuée en liaison avec l'Assemblée nationale. Les

candidats retenus sont ensuite invités à se présenter à un entretien en langue allemande devant la commission franco-allemande de sélection à une date qui leur sera communiquée directement. Les stagiaires retenus sont informés et pris en charge par les autorités allemandes.

---

**PROGRAMME FRANCO-ALLEMAND D'ÉCHANGE D'ASSISTANTS PARLEMENTAIRES  
STAGIAIRES À BERLIN - ANNÉE 2004-2005**

---

**FICHE DE CANDIDATURE**

Photographie d'identité

Nom, prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée : .....  
.....  
.....

Tél. : ..... Mél. : .....

Établissement fréquenté : .....

Discipline principale : .....

Autres disciplines : .....  
.....  
.....

Diplôme(s) obtenu(s) : .....  
.....

Diplôme(s) préparé(s) : .....  
.....

Séjours en Allemagne : .....  
.....  
.....

Date :

Signature